

De Kannerbuet

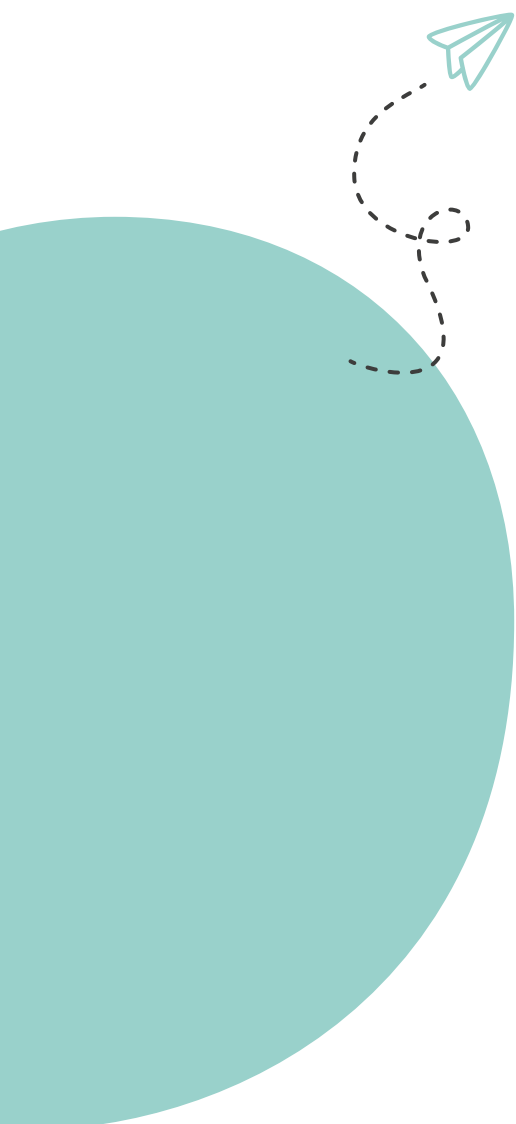
N°14 / 2026-2027

kidola

application pour
l'inscription de
votre enfant
page 4 & 5



Sommaire

- 
- 03 |** Virwuert | Préface
 - 04 |** Application Kidola
 - 06 |** Informations concernant les activités de vacances 2026
 - 12 |** Le chèque service accueil
 - 13 |** Porte Ouverte 2026
 - 14 |** L'éducation non formelle gratuite avec votre enfant
 - 16 |** Babysitting.lu
 - 18 |** Présentation de l'équipe de la Maison Relais

La Maison Relais sera fermée du **24 décembre 2026 au 3 janvier 2027 inclus, ainsi que du 2 au 15 août 2027 inclus.**

Pour connaître l'ensemble des congés scolaires officiels, nous vous invitons à consulter le site du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse : <https://men.public.lu/fr/vacances-scolaires.html>

L'année scolaire 2026/2027 commence le mardi 15 septembre 2026 et se termine le jeudi 15 juillet 2027.

Virwuert

Préface

lu

Léif Elteren, léif Kanner, léif Alleguerten,

Dir haalt den neie Kannerbuet an Ären Hänn, eis Publikatioun déi d'Servicer vun der Maison Relais virstellt. Als Gemeng Stengefort ass et eis wichteg, eng qualitativ héichwärtig Betreierung fir Är Kanner ze garantéieren – souwuel ausserhalb vun de Schoulzäite wéi och während de Schoulvakancen.

An eisem pädagogesche Konzept hu mir d'Leitmotiv « Fir dass d'Kand ka Kand sinn » festgehalten. Eis Ambitioun ass et, all Kand an engem familiären Ëmfeld ze begleeden, wou et léiere ka Verantwortung z'iwwerhuelen, Respekt an Opmierksamkeet ze weisen, Disziplin a Selbstvertrauen z'entwéckelen, oppen ze sinn, selwer ze handelen an iwwer sech nozedenken.

Fir dëst Konzept am Alldag ëmzesetzen, kënnen mir op eng engagéiert Ekipp zielen, déi sech all Dag mat Professionalitéit dofir asetzt, datt Är Kanner sech wuel fillen a sech optimal kënnen perséinlech entwéckelen. Op dëser Plaz wëll ech hinnen dofir e grouse Merci ausschwätzen.

Dëst Joer markéiert eng wichteg Verännerung: No zwee Joer Iwwergangsphasen lafen d'Umeldunge fir d'Schouljoer 2026/2027 ausschliesslech iwwer d'Kidola-App. Gedréckte Formulärë ginn et keng méi. Dëst soll den administrativen Deel vereinfachen, d'Kommunikatioun verbessern an den Organisatiounsfloss am Alldag optiméieren.

Wat d'Spillnomëtteger 2026 ugeet, freeë mir eis besonnesch, de Cirque Procho rëm zu Stengefort op Besuch ze hunn. D'Kanner kënnen sech fir eng oder zwou Wochen umellen an hunn d'Méiglechkeet, aus siwe verschiddenen Ateliers ze wäelen – eng kreativ an onvergesslech Erfahrung waart hei op si.

Mir informéieren Iech och, dass d'Portes Ouvertes de 6. Juni 2026 stattfannen, nëmmen op Rendez-vous. All néideg Renseignementer dozou fannt Dir an dëser Publikatioun.

Wann Dir duerch de Kannerbuet bliedert, fannt Dir all déi néideg Informatiounen zur Umeldung an zur Organisatioun vum neie Schouljoer. Fir eise Servicer et ze erméiglechen eng optimal Organisatioun op d'Been ze stellen, biede mir Iech wgl. d'Delaien anzehalen. Mir soen Iech e grouse Merci fir Äert Vertrauen a freeën eis drop, zesumme mat Äre Kanner eng spannend an ofwieslungsräich nei Saison ze erliewen.

Sammy Wagner
Buergermeeschter

fr

Chers parents, chers enfants, cher.ère.s tou.te.s,

Vous tenez entre vos mains le nouveau numéro du Kannerbuet, notre publication dédiée aux services de la Maison Relais. En tant que commune de Steinfort, il nous tient à coeur d'assurer un accueil et une garde de qualité pour vos enfants, aussi bien en dehors des heures scolaires que pendant les vacances.

Dans notre concept éducatif, nous avons adopté le leitmotiv « Pour que l'enfant puisse être un enfant ». Notre objectif est d'offrir à chaque enfant un environnement familial où il/elle peut apprendre à assumer ses responsabilités, faire preuve de respect, de pleine conscience, de discipline, développer son ouverture d'esprit, sa confiance en lui/elle, son autonomie, ainsi que son sens de l'autoréflexion.

Nous pouvons compter, pour la mise en oeuvre de ce concept, sur une équipe engagée qui travaille chaque jour avec professionnalisme afin de garantir le bien-être des enfants et de leur permettre de s'épanouir pleinement. Je tiens à exprimer ici toute ma gratitude à l'ensemble de cette équipe.

Cette année marque une étape importante : après deux années de transition, l'inscription pour l'année scolaire 2026/2027 se fera exclusivement via l'application Kidola. Les formulaires papier ne seront désormais plus acceptés. Cette évolution vise à simplifier les démarches administratives, améliorer la communication et optimiser l'organisation au quotidien.

Concernant les Spillnomëtteger (activités de vacances) 2026, nous aurons le plaisir d'accueillir le Cirque Procho. Les enfants auront la possibilité de s'inscrire pour une ou deux semaines, et pourront choisir parmi sept ateliers variés adaptés à leurs envies et à leurs talents. Une expérience créative et inoubliable les attend.

Nous vous informons également que les portes ouvertes auront lieu le 6 juin 2026, uniquement sur rendez-vous. Toutes les informations nécessaires se trouvent dans cette publication.

En parcourant ce Kannerbuet, vous trouverez l'ensemble des informations utiles à l'inscription et à l'organisation de l'année scolaire. Pour que nos services puissent fonctionner de manière optimale, nous vous remercions de bien vouloir respecter les délais. Nous vous remercions pour votre confiance et nous réjouissons de vivre, avec vos enfants, une nouvelle année riche en découvertes et en moments forts.

Sammy Wagner
Bourgmestre

Nouvelle inscription et réinscription à la Maison Relais Steinfort

Pour l'année scolaire 2026-2027, les nouvelles inscriptions et réinscriptions à la Maison Relais s'effectuent exclusivement via la plateforme Kidola.

Pour les nouvelles inscriptions, merci d'utiliser le QR code pour accéder directement au formulaire (page 5).

Pour les réinscriptions, vous trouverez le lien directement dans votre application Kidola Parent.

Après avoir complété le formulaire, vous recevrez un e-mail vous permettant de confirmer votre demande et de télécharger les documents nécessaires.

En cas de questions n'hésitez pas à nous contacter.

Scannez les QR codes pour découvrir nos vidéos explicatives sur YouTube.



Nouvelle inscription
à la maison relais



Réinscription
à la maison relais



Maison Relais
Steinfort

kidola

Le bien-être de vos enfants
sans concessions.



**Pour vos enfants, nous utilisons Kidola.
L'application qui digitalise le suivi de l'enfance.**

Vous pouvez saisir votre inscription directement sur Kidola
en utilisant ce QR code



Les données sont anonymisées, sécurisées, stockées sur un cloud européen et respectent les réglementations concernant la protection et la sécurité des données en vigueur.



Activités de vacances 2026

Spillnomëtteger

Les activités de vacances ont lieu du 16 juillet 2026 au 29 juillet 2026.

Le délai d'inscription est le 15 mai 2026.

Après ce délai aucune inscription ne pourra être prise en compte.

Les prestations par heure sont calculées à partir des **tarifs chèque-service**, établis par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Comment bénéficier des tarifs réduits :

Afin de bénéficier des tarifs réduits, l'inscription aux chèques-services est indispensable. Les factures sont envoyées mensuellement par le S.I.G.I. (Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique).

Vous pouvez inscrire votre/vos enfant(s) pour les jours que vous désirez.

Les enfants qui ne sont pas inscrits aux chèques-services payent le tarif maximum (soit 7,5€ par heure) à la Maison Relais.

Les contrats doivent être renouvelés chaque année.

Veuillez trouver de plus amples informations sur les chèques services sur la dernière page de ce magazine.

Formulaire d'inscription pour les activités de vacances

Chers parents,

Du 16 au 29 juillet 2026, le « Cirque Proscho » (www.circus-proscho.de) nous rendra visite. Les enfants auront la possibilité de s'inscrire soit pour la première semaine, soit pour la deuxième semaine, soit pour les deux semaines.

Si vous souhaitez inscrire votre/vos enfants/s pendant les activités de vacances, les enfants sont obligés d'y participer toute la semaine. Veuillez trouver le détail sur le déroulement endessous. Après réception de l'inscription, vous recevrez par courrier une liste d'inscription pour les ateliers.

Attention :

- Les enfants qui sont inscrits à la Maison Relais pendant le mois de juillet (16.07.2025 au 29.07.2026) sont automatiquement inscrits aux activités de vacances
- **La Maison Relais restera fermée pendant la période du 3 août 2026 au 16 août 2026 inclus.**

Le délai d'inscription est le 15 mai 2026. Après ce délai, aucune inscription ne pourra être prise en compte.

Attention : Toute inscription incomplète ne sera pas considérée et vous sera renvoyée !

Déroulement des semaines:

16.7.2026 de 13h45 à 17h00 :

Présentation de bienvenue du cirque « Proscho ».
Après entraînement dans les différents groupes.

17.7.2026 de 13h45 à 17h00 : Entraînement

20.7.2026 de 13h45 à 17h00 : Entraînement

21.7.2026 de 13h45 à 17h00 : Entraînement

22.7.2026 de 10h00 à 12h00 : Répétition générale /
14.00 à 17.00 maquillage et présentation (Détails vont suivre)

23.7.2026 de 13h45 à 17h00 :

Présentation de bienvenue du cirque « Proscho ».
Après entraînement dans les différents groupes.

24.7.2026 de 13h45 à 17h00 : Entraînement

27.7.2026 de 13h45 à 17h00 : Entraînement

28.7.2026 de 13h45 à 17h00 : Entraînement

29.7.2026 de 10h00 à 12h00 : Répétition générale /
14h00 à 17h00 maquillage et présentation (Détails vont suivre)

Informations générales sur les activités de vacances

- Arrivée tous les jours derrière le bâtiment de la Maison Relais à 14h00.
Départ tous les jours derrière le bâtiment de la Maison Relais à 17h00.
- À l'arrivée et au départ de l'enfant, la personne qui accompagne l'enfant doit toujours se présenter auprès de l'éducateur.rice, par mesure de sécurité et afin d'échanger des informations éventuelles.
- Les enfants doivent apporter tous les jours un casse-croute et une gourde d'eau.

Je soussigné(e) (représentant légal)

Nom et prénom:

désire inscrire mon enfant pour les « Spillnomëtteger 2026 ».

!! Attention:

Les enfants qui sont inscrits à la Maison Relais pendant le mois de juillet (du 16 au 29.07.2026) sont automatiquement inscrits aux activités de vacances (vous n'avez donc pas besoin de remettre cette fiche).

Mon enfant participera aux « Spillnomëtteger »

première semaine (du 16.07.2026 – 22.07.2026)

deuxième semaine (du 23.07.2026 – 29.07.2026)

1) Coordonnées de l'enfant

Nom:

Prénom:

Rue et numéro:

L- Localité:

Matricule:

Lieu de naissance:

Sexe: féminin masculin autre Nationalité:

Langue(s) parlée(s): luxembourgeois français allemand anglais portugais

Autre(s):

Classe actuelle (année scolaire 2025/2026):

à Kleinbettingen:

à Steinfort:

Précoce

Cycle 1.1

Cycle 2.1

Cycle 3.1

Cycle 4.1

Cycle 1.2

Cycle 2.2

Cycle 3.2

Cycle 4.2

Caisse de maladie:

Allergies ou maladies éventuelles:

Si l'enfant présente une allergie alimentaire ou doit prendre des médicaments à la Maison Relais, une autorisation parentale et une ordonnance médicale sont à joindre à l'inscription!

Si l'état de santé de l'enfant nécessite d'ordinaire des soins particuliers, veuillez en informer les responsables.

2) Responsable légal:

Nom:

Prénom:

Rue et numéro: si autre que celle de l'enfant

L- Localité: si autre que celle de l'enfant

Matricule:

N° de tél. portable:

Fax:

N° de tél. du lieu de travail:

E-mail:



3) Personne autorisée à reprendre l'enfant (autre que le-la représentant-e légal-e)

Nom et prénom:

N° de tél. portable:

Fax:

N° de tél. du lieu de travail:

E-mail:

Lien de parenté:

Joindre une photo de la personne!

4) Chemin de l'école

J'autorise mon enfant à rentrer tout seul après les activités de vacances (uniquement cycle 4).

5) Autorisation parentale concernant l'administration de médicaments

Le personnel de la Maison Relais est autorisé à donner à mon enfant, en cas de besoin, les médicaments de la liste ci-dessous :

Nom du médicament	Pour quel traitement?	Donne l'autorisation	Ne donne PAS l'autorisation
Fenistil Gel	Piqûres d'insectes		
Octénisept Spray	Désinfecter		
Arnica gel	Coups		
En cas d'une piqûre de tique, le personnel de la Maison Relais est autorisé à enlever, nettoyer et désinfecter soigneusement la plaie.			

6) Autorisation parentale pour l'utilisation des images fixes et animées réalisées à la Maison Relais

Est-ce que vous autorisez la prise d'images lors des différentes activités sur lesquelles apparaît votre enfant et la publication de ces dernières dans le cadre de la présentation de ces activités de la Maison Relais ?

Médias	Donne l'autorisation	Ne donne PAS l'autorisation
Print (Kanner- ou Gemengebuet ; Stengeforter Neiegkeeten ; journal de bord ; décoration des murs dans les halls et/ou les salles de la Maison Relais		
Web (Site Internet et réseaux sociaux de l'administration communale et site Internet de la Maison Relais et télévision - diffusion Stengefort TV sur ApartTV)		





!!! Attention :

Les enfants qui ne sont pas inscrits aux **chèques-services** payent le tarif maximum (soit 7,5 euros par heure) à la Maison Relais. **Les cartes doivent être renouvelées chaque année !**

Je soussigné.e, responsable de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche.

Le présent formulaire est à renvoyer jusqu'au 15.05.2026 par courriel postal à :

Maison Relais de Steinfort
7B rue de Hagen - L-8421 STEINFORT

ou par courriel à : maisonrelais@steinfort.lu

N'hésitez pas à demander des formulaires ou informations supplémentaires en cas de besoin au n° de tél.: 39 93 13-370 ou par mail à maisonrelais@steinfort.lu

Lieu et date :

Signature du/de la tuteur.rice :



Protection des données à caractère personnel

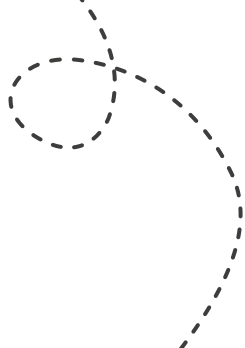
Les informations recueillies dans le présent formulaire sont nécessaires dans le cadre de votre « Demande d'inscription de votre enfant à la Maison Relais de Steinfort pour l'année 2026/2027 ». Ces informations à caractère personnel feront l'objet d'un traitement informatisé qui est nécessaire pour le traitement de votre demande. Le seul destinataire des informations et données personnelles de l'enfant, des responsables légaux, des personnes autorisées à reprendre l'enfant (autres que les représentants légaux) et des renseignements médicaux concernant l'enfant est la Commune de Steinfort et la Maison Relais de Steinfort, ainsi qu'après introduction de ces données personnelles dans le programme PGI du SIGI (Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique) et le programme du Chèque-Service-Accueil le Ministère de l'Éducation nationale. Elles sont enregistrées dans le système informatique de la Commune et de la Maison Relais, ainsi que dans le programme PGI du SIGI (Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique) et dans le programme du Chèque-Service-Accueil du Ministère de l'Éducation nationale. Vos données, les données des personnes autorisées à reprendre votre enfant et les données de votre enfant, ainsi que les pièces à joindre à la demande, sont conservées à la Commune pendant la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités mentionnées ci-dessus et à la Maison Relais pendant la durée de l'inscription de votre enfant à la Maison Relais de Steinfort ou si longtemps que la législation nous oblige de les garder.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous avez le droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel détenues sur vous et votre enfant, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à vos données. Vous avez le droit de vous opposer au traitement de vos données, le droit de déréférencement de vos données et le droit de contester une décision prise sur base de processus automatisés. De plus, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de la protection des données (CNPD) si vous estimez que le traitement de vos données n'est pas conforme à la loi.

Pour exercer l'un de vos droits, ou retirer votre consentement au traitement de vos données, vous pouvez vous adresser par courriel au délégué à la protection des données de la Commune de Steinfort: dpo@steinfort.lu, ou par courrier recommandé à :

DPO - Commune de Steinfort
4, Square Patton, L-8443 Steinfort

En soumettant ce formulaire, vous acceptez que vos données personnelles, celles des personnes autorisées à reprendre votre enfant et celles de votre enfant soient traitées dans le cadre du traitement de votre « Demande d'inscription de votre enfant à la Maison Relais de Steinfort pour l'année 2025/2026 ».



Le chèque-service accueil, c'est quoi ?

Le chèque-service accueil (CSA) est entré en vigueur le 1er mars 2009. Il est mis en place par le ministère de la Famille et de l'Intégration avec les communes. Il **s'adresse aux enfants** adhérents au dispositif du chèque-service accueil **âgés de moins de 12 ans ou n'ayant pas quitté l'enseignement fondamental.**

Le CSA est une prestation en nature qui **accorde aux parents des tarifs réduits pour des prestations d'éducation et d'accueil du domaine de l'éducation non formelle et ceci en fonction des places disponibles.**

Le montant de la participation de l'État (montant du CSA) et le montant de la participation financière des parents sont calculés au cas par cas en tenant compte de la situation de revenu, du nombre d'enfants du ménage bénéficiant des allocations familiales et du nombre d'heures d'éducation non formelle pendant lesquelles l'enfant est accueilli.

Les bénéficiaires directs du chèque-service sont tous les enfants qui répondent aux conditions suivantes :

- Résident dans une commune luxembourgeoise.
- Depuis septembre 2016, les travailleurs non-résidents peuvent adhérer au CSA et profiter de l'offre des prestataires CSA au Luxembourg. Pour en savoir plus veuillez-vous adresser à la « Zukunftskees ».
- Ils sont âgés de 0 et 12 ans et/ou n'ont pas quitté l'enseignement fondamental.

Les enfants exposés au risque de pauvreté et menacés d'exclusion sociale sont des bénéficiaires privilégiés du CSA. Dans ces cas, les parents sont priés de se présenter à

Office social de Steinfort
11, Rue de Kleinbettingen, L-8423 Steinfort

L'accueil éducatif visé est offert par des prestataires divers à travers notre pays :

À titre principal :

- Les maisons relais pour enfants.
- Les crèches, foyers de jour et garderies conventionnés.
- Les crèches commerciales et crèches d'entreprise.
- Les internats socio-familiaux accueillant des enfants n'ayant pas quitté l'enseignement primaire.

À titre subsidiaire :

- Les assistants parentaux.
- Les colonies et activités de vacances.

Depuis janvier 2018, le programme d'éducation plurilingue est mise en place. Celui-ci a pour objectif que les enfants accueillis en crèche se familiarisent avec le luxembourgeois et le français pour leur donner les meilleures chances de départ, dans la vie comme à l'école.

Pour offrir les mêmes chances à tous.tes, chaque enfant âgé de 1 an jusqu'à sa scolarisation obligatoire qui fréquente une structure d'accueil bénéficie de 20 heures gratuites pendant 46 semaines par année civile.

Les parents qui désirent que leurs enfants bénéficient du CSA doivent y adhérer (adhésion gratuite) auprès du service :

Chèque-Service
7B, rue de Hagen
L-8421 STEINFORT

Tél. : 399 313-370
Fax : 399 313-938

Cheque-service@steinfort.lu
http://maisonrelais.steinfort.lu

Pour faire une carte CS ou la renouveler, veuillez amener les documents suivants :

- Matricule de l'enfant et des parents.
- Si vous devez faire une déclaration d'impôt, veuillez amener le bulletin d'impôt le plus récent (revenu imposable).

OU

- Si vous n'avez pas besoin de faire une déclaration d'impôt annuelle, veuillez apporter les 3 dernières fiches de salaire ainsi qu'un certificat que vous ne devez pas faire une déclaration d'impôt (Bureau d'impôt à Capellen).

L'adhésion donne droit au bénéfice du « Chèque Service Accueil ».

L'adhésion ne dispense pas les parents d'inscrire leurs enfants dans des services d'éducation et d'accueil (SEA) (prestataires) de leur choix.

La procédure pour l'inscription dans une telle structure reste inchangée. Les enfants y sont admis en fonction des places disponibles.

Le dispositif du CSA est géré par un opérateur faisant valoir une compétence large en gestion informatique le Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique (SIGI).

Pour plus d'informations veuillez-vous adresser au site internet suivant :

www.cheque-service.lu ou à la
Maison Relais de Steinfort



Porte Ouverte

le 6 juin 2026
sur rendez-vous de 13h00 à 17h00

Veillez remplir le formulaire ci-dessous et le renvoyer **jusqu'au 24 avril 2026** par courriel à **maisonrelais@steinfort.lu** ou par courrier à **Maison Relais de Steinfort, 7B, rue de Hagen – L-8421 STEINFORT**

Après réception du formulaire, les responsables de la Maison Relais vont vous contacter pour fixer un rendez-vous.

Inscription pour la porte ouverte du 6 juin 2026

Nom et prénom de l'enfant :

Adresse :

Classe 2026/2027 :

N° de tél. portable :

Nom et prénom du responsable de l'enfant :

E-mail :

De préférence de plage d'horaires :

13h00 – 13h30
13h30 – 14h00
14h00 – 14h30
14h30 – 15h00

15h00 – 15h30
15h30 – 16h00
16h00 – 16h30
16h30 – 17h00

Protection des données à caractère personnel

Les informations recueillies dans le présent formulaire sont nécessaires dans le cadre de votre « Inscription pour la porte ouverte de la Maison Relais de Steinfort ». Ces informations à caractère personnel feront l'objet d'un traitement informatisé qui est nécessaire pour le traitement de votre demande. Le seul destinataire des informations et données personnelles de l'enfant, des responsables légaux, des personnes autorisées à reprendre l'enfant (autres que les représentants légaux) et des renseignements médicaux concernant l'enfant est la Commune de Steinfort et la Maison Relais de Steinfort, ainsi qu'après introduction de ces données personnelles dans le programme PGI du SIGI (Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique) et le programme du Chèque-Service-Accueil le Ministère de l'Éducation nationale. Elles sont enregistrées dans le système informatique de la Commune et de la Maison Relais, ainsi que dans le programme PGI du SIGI (Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique) et dans le programme du Chèque-Service-Accueil du Ministère de l'Éducation nationale. Vos données, les données des personnes autorisées à reprendre votre enfant et les données de votre enfant, ainsi que les pièces à joindre à la demande, sont conservées à la Commune pendant la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités mentionnées ci-dessus et à la Maison Relais pendant la durée de l'inscription de votre enfant à la Maison Relais de Steinfort ou si longtemps que la législation nous oblige de les garder.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous avez le droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel détenues sur vous et votre enfant, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à vos données. Vous avez le droit de vous opposer au traitement de vos données, le droit de déréférencement de vos données et le droit de contester une décision prise sur base de processus automatisés. De plus, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de la protection des données (CNPD) si vous estimez que le traitement de vos données n'est pas conforme à la loi.

Pour exercer l'un de vos droits, ou retirer votre consentement au traitement de vos données, vous pouvez vous adresser par courriel au délégué à la protection des données de la Commune de Steinfort: dpo@steinfort.lu, ou par courrier recommandé à :

DPO – Commune de Steinfort
4, Square Patton, L-8443 Steinfort

En soumettant ce formulaire, vous acceptez que vos données personnelles, celles des personnes autorisées à reprendre votre enfant et celles de votre enfant soient traitées dans le cadre du traitement de votre « Inscription pour la porte ouverte de la Maison Relais de Steinfort ».





L'ÉDUCATION NON FORMELLE GRATUITE POUR VOTRE ENFANT

Un pas de plus vers l'égalité des chances

L'éducation non formelle (maisons relais, assistants parentaux, ...) joue un rôle essentiel dans l'épanouissement de votre enfant et pour ses chances de réussite. Elle complète l'éducation formelle dispensée à l'école. Elle permet à votre enfant de développer, dans une ambiance décontractée, les compétences essentielles : langage, motricité, relations sociales, créativité, aptitudes techniques, participation active.

C'est pourquoi l'éducation non formelle devient encore davantage accessible. À partir de la rentrée 2022-2023, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse rend en effet gratuit l'accueil dans les structures d'éducation non formelle pendant les semaines d'école, pour les enfants scolarisés à l'enseignement fondamental (à compter de l'obligation scolaire).



Pour plus d'infos,
voir sur le site
staarkanner.lu



L'ÉDUCATION NON FORMELLE ACCESSIBLE À TOUS LES ENFANTS

Dans quelles structures d'éducation et d'accueil l'accueil est gratuit ?

La gratuité concerne toutes les structures d'éducation et d'accueil pour enfants scolarisés : maisons relais (appelées parfois aussi foyers de jour ou foyers scolaires), mini-crèches et assistants parentaux.

Qui est concerné par la gratuité ?

Si votre enfant a 4 ans accomplis au 1^{er} septembre (début de l'obligation scolaire), et qu'il fréquente l'enseignement fondamental ou l'équivalent, il profite de la gratuité. L'éducation précoce n'est pas concernée.

Quelles sont les périodes gratuites ?

L'accueil est gratuit pendant les semaines d'école, du lundi au vendredi de 7h à 19h, hormis le dépassement éventuel facturé par la structure d'éducation et d'accueil.

Pour les heures d'accueil avant 7h et après 19h, la participation financière des parents suit le [barème](#) du chèque-service accueil (CSA).

Quels sont les tarifs pendant les vacances ?

Les semaines de vacances ne sont pas gratuites. La participation financière des parents n'est plus plafonnée par un forfait : c'est le [barème](#) du CSA qui s'applique.

Comment puis-je profiter de la gratuité ?

Si votre enfant fréquente déjà une structure d'éducation et d'accueil, veuillez simplement vérifier que votre contrat est en cours de validité, car son renouvellement ne se fait pas automatiquement.

Si ce n'est pas encore le cas, vous devez d'abord adhérer au système du chèque-service accueil (CSA). Pour adhérer au CSA, rendez vous dans votre commune, si vous habitez au Luxembourg. Si vous êtes frontalier, adressez-vous à la [Caisse pour l'avenir des enfants](#).

Vous pourrez ensuite inscrire votre enfant auprès d'une structure d'éducation et d'accueil [prestataire du CSA](#). Il y sera admis selon les places disponibles.

Les repas sont-ils aussi gratuits ?

Pendant les semaines d'école, les repas de midi sont aussi gratuits pour tous les enfants soumis à l'obligation scolaire. Pendant les vacances, la gratuité des repas est réservée aux familles disposant d'un revenu inférieur à deux fois le salaire social minimum. Pour les autres familles, c'est le [barème](#) du CSA qui s'applique.



Babysitting.lu

Where parents and babysitters connect

BABYSITTERS

EMPOWER FAMILIES WITH YOUR CARE AND DEDICATION!

**AIDEZ LES FAMILLES GRÂCE
À VOTRE BIENVEILLANCE ET
VOTRE ENGAGEMENT !**

- **Connect with local families.**
Connectez-vous avec des familles locales.
- **Manage your schedule easily.**
Gérez facilement votre emploi du temps.
- **Earn extra income.**
Gagnez un revenu supplémentaire.
- **Build your network.**
Développez votre réseau.



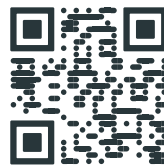
Sign up for free!
*Inscrivez-vous
gratuitement !*

PARENTS

FIND RELIABLE BABYSITTERS ANYTIME, ANYWHERE!

**TROUVEZ DES BABY-SITTERS
FIABLES À VOTRE DISPOSITION,
PARTOUT ET À TOUT MOMENT !**

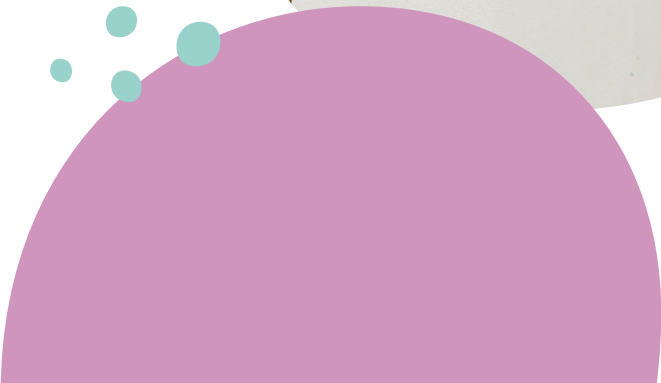
- **Find certified & verified babysitters.**
Trouvez des baby-sitters certifiés & vérifiés.
- **Book securely online.**
Réservez en toute sécurité en ligne.
- **Enjoy flexible scheduling.**
Profitez d'une flexibilité horaire.
- **Peace of mind guaranteed.**
Tranquillité d'esprit garantie.



Register for free!
*Inscrivez-vous
gratuitement !*



🌐 www.babysitting.lu ✉ babysitting@elisabeth.lu





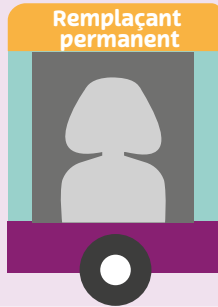
Vicky Olinger-Wagner

Fabienne Rasqué-Clemen

Charel Geimer

Rita Loconte

Ben Holden



Jessica Lanter



Vanessa Reichling

Conny List

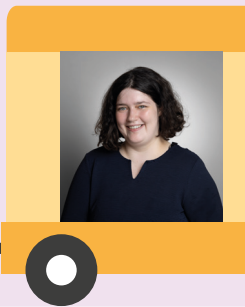


Saskia Lellig

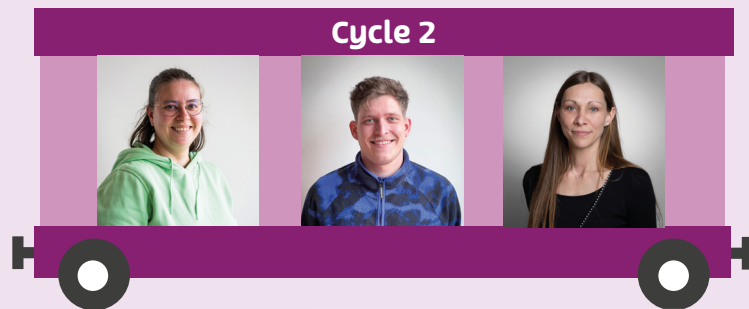
Julie Ferreira

Christiane Mees

Elisa Poletto



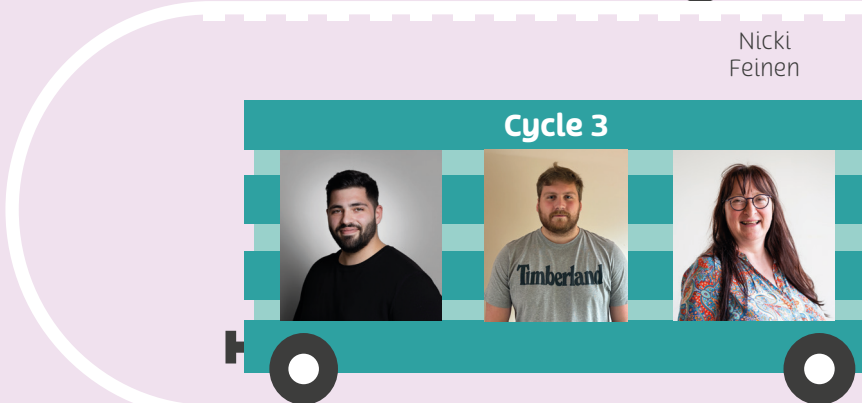
Anais Jager



Nicki Feinen

Hugo Bruyère

Sofie Thienpont



Jérémy Vieira Dos Santos

Alex Triebel

Nicole Kirsch



Mandy Nederveen

Christine Hubo

Précoce



Carine
Christophe

Stefania
Nickts

Catia
Perreira

Myriam
Schank

Béatrice
Peiffer

Noémie
Krack

Cycle 1



Martine
Noesen

Jeff
Thill

Kiren
Karger

Sara
Chiarini

Cycle 2



Didier
Picard

Sandy
Binsfeld

Cycle 2



Stephanie
Koedinger

Mara
Alesch

Cycle 3



Lis
Arend

Louise
Martin

Tania
Cossmann

Cycle 3



Liza
Weiler

Jennifer
Krier

Julien
Thies

Cycle 4



Cycle 4



Jeanneclair
Ferreira de Souza

Chrissie
Konrad

Rick
Berchem

Jason
Gonçalves

Rabea
Akil

Nathalie
Koeune



Maison Relais **Steinfort**

Édité par l'Administration communale de Steinfort
Service Relations publiques et événementiel

B.P 42 | L-8401 Steinfort
Tél. : 399 313 214 | service.pr@steinfort.lu

Mise en page :
Service Relations publiques et événementiel
Impression : Imprimerie Heintz
Papier : Nautilus Superwhite 100% recyclé

Version DE/EN



Commune de
Steinfort